

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ personne mineure

La présence du mineur et de son représentant légal est obligatoire au dépôt du dossier.

Le dossier doit être déposé à la mairie du domicile du mineur :

- **Hôtel de ville :**
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h
- **Mairie annexe de Landouge :**
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h
et le samedi de 9 h à 12 h
- **Mairie annexe de Beaune-les-Mines :**
du lundi au vendredi de 14 h à 17 h
- **Espace administratif de Beaubreuil :**
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h
- **Bus itinérant :**
(téléphonez au 06 72 76 50 22 pour connaître les jours et lieux de stationnement)

I - DOCUMENTS À FOURNIR dans tous les cas

(1^{re} demande et renouvellement)

- ❶ Un **FORMULAIRE** de demande (*uniquement disponible en mairie que vous devrez obligatoirement compléter dans sa totalité (notamment le nom de naissance, prénom, date et lieu de naissance, nationalité du père et de la mère).*)
- ❷ **2 PHOTOS D'IDENTITÉ** (*récentes – moins de 1 an, identiques, en couleur, 35x45 mm, visage de face et dégagé, tête nue, non découpées, réalisées par un photographe professionnel ou dans une cabine photos agréée.*)
- ❸ Un **JUSTIFICATIF DE DOMICILE RÉCENT** des parents sur la commune de Limoges : **original + copie** (*facture EDF-GDF ou de téléphone, quittance de loyer émise par un organisme bailleur, certificat d'imposition ou de non-imposition, etc.*).
- ❹ Le **LIVRET DE FAMILLE + copie** de la page des parents
- ❺ Une **PIECE D'IDENTITE** du représentant légal : **original + copie recto verso.**

II – DOCUMENTS A FOURNIR EN PLUS,

selon la situation du mineur

- ❶ **1^{re} demande de CNI :**
 - SOIT • **le passeport sécurisé du mineur**, électronique ou biométrique (**original + copie** de la page avec photo)
 - SOIT • **son ancien passeport non sécurisé** encore valide, ou périmé depuis moins de 2 ans (**original + copie** de la page avec photo)
 - SOIT • **son acte de naissance avec filiation**, de moins de 3 mois, à demander à :
 - la mairie du lieu de naissance du mineur, s'il est né en France
 - la sous-direction de l'état civil du ministère des Affaires étrangères, s'il est né à l'étranger (44941 - Nantes Cedex 9 / Tél. : 0826 08 06 04 / www.diplomatie.gouv.fr)

2 Demande de renouvellement d'une CNI sécurisée

(plastifiée) fournir :

- la CNI sécurisée dont le renouvellement est demandé (original + copie recto verso)

3 Demande de renouvellement d'une CNI cartonnée

(non sécurisée) fournir :

↳ si le mineur possède une CNI cartonnée et un passeport

- la CNI cartonnée dont le renouvellement est demandé (original + copie recto verso)
- ET
- le passeport sécurisé ou le passeport non sécurisé encore valide ou périmé depuis moins de 2 ans (original + copie des deux premières pages)

↳ si le mineur possède une CNI cartonnée mais pas de passeport :

- la CNI cartonnée dont le renouvellement est demandé (original + copie recto verso)
- ET
- un acte de naissance avec filiation, de moins de 3 mois à demander à :
 - la mairie du lieu de naissance du mineur, s'il est né en France
 - la sous-direction de l'état civil du ministère des Affaires étrangères, s'il est né à l'étranger (44941 - Nantes Cedex 9 / Tél. 0826 08 06 04 / www.diplomatie.gouv.fr)

Si l'acte d'état civil ne suffit pas à démontrer la nationalité : un justificatif de nationalité française (original + copie)

(si besoin, s'adresser à l'agent d'accueil au moment du dépôt du dossier)

4 En cas de vol de la CNI à renouveler :

- une déclaration de vol (original + copie) établie par les services de Police ou de Gendarmerie
- un timbre fiscal de 25 € (à acheter dans un bureau de tabac) (pas de timbre fiscal si renouvellement d'une carte cartonnée)

5 En cas de perte de la CNI à renouveler :

- un timbre fiscal de 25 € (à acheter dans un bureau de tabac) (pas de timbre fiscal si renouvellement d'une carte cartonnée)

La déclaration de perte sera établie en Mairie au moment du dépôt du dossier de demande de renouvellement.

6 Si les parents sont divorcés : jugement de divorce complet (original + copie de la 1^{re} et de la dernière page du jugement et des pages relatives à l'autorité parentale et à la résidence du mineur).

7 Si la garde du mineur est alternée : justificatif de domicile du père ET de la mère (original + copie).

8 Si les parents sont séparés sans jugement :

- > Soit **présence des deux parents** lors du dépôt de la demande.
- > Soit **courrier du parent** qui est dans l'impossibilité de se présenter, donnant son accord à la délivrance du titre + copie recto verso de sa pièce d'identité.

9 Si le mineur est placé : jugement ordonnant le placement (**original et copie**) + lettre de l'organisme de placement et justificatif de domicile de la famille d'accueil.

Délai d'obtention : 3 semaines

Validité : 10 ans

**Toute CNI non retirée par son titulaire
dans un délai de 3 mois sera détruite.**



Direction des services à la population
Pièces d'identité et attestations
Place Léon-Betoulle
87031 Limoges cedex 1
Tél. 05 55 45 62 65
www.ville-limoges.fr



CNI 02/2012